

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 17/09/2026
Importation de lait, de produit laitiers et d'exploitant d'un atelier de traitement de lait		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Commerce
Sous secteur d'activité	Commerce de gros et activités des intermédiaires
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	75
Frais administratif (FCFA)	Importation: 120 000 Exploitant atelier: Abidjan et banlieue : 500 000 Nationnal: 1 000 000 International: 1 500 000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	75
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Importation: 120 000 exploitant atelier: Abidjan et banlieue : 500 000 Nationnal: 1 000 000 International: 1 500 000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Structure	Direction des Services Vétérinaires (DSV)
Autorité émettrice	Direction des Services Vétérinaires (DSV)
Situation géographique	Abidjan plateau, rue des banques, immeuble NSIA 17ème étage 01 BP 84 Abidjan 01
Tél.Fixe	+225 27 20 21 89 72 +225 27 20 21 10 08
Adresse Mail	mirah17.dsvci@gmail.com
Site Internet	https://www.ressourcesanimales.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Demande manuscrite
2. CNI ou Passeport ou Attestation d'identité
3. Casier judiciaire du gérant
4. Registre de commerce
5. 02 photos du gérant
6. Attestation de localisation
7. Attestation de non-faillite
8. Patente
9. Carte de l'office ivoirien des chargeurs
10. Attestation d'inspection vétérinaire
11. Reçu des frais de dépôt de dossier
12. Certificat de non-nuisance
13. Identification de l'Atelier
14. Exposé résumé du projet
15. Ressources humaines
16. Infrastructure et équipement
17. Description des conditions de traitement
18. Description des produits finis
19. Commercialisation (nationale ou internationale)

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Cf. Loi n° 2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de la Santé Publique Vétérinaire

Pénalités

Les principaux motifs d'application de la pénalité	non respect des dispositions de la loi (livre 4)
---	--

Documents à télécharger